

**2M EMBALLAGE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 500 euros**  
**Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès**  
**69190 Saint-Fons**  
**934 304 296 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
Le premier juin,  
A 10 Heures 30 min,  
Au siège

Les associés de la société 2M EMBALLAGE, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

Sont présents :

Monsieur MAHMOUD BALI, titulaire de 250 Actions ordinaires en pleine propriété,

Monsieur MOHAMED CHAABOUNI, titulaire de 250 Actions ordinaires en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MAHMOUD BALI, président associé.

Monsieur Aboud LAKEHAL assiste à l'assemblée en qualité de nouveau cessionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la présidence,
- Prise d'acte de cession,
- Transfert de siège
- Changement de président
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CA  
MB  
AL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.  
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la cession en ce jour par Messieurs MAHMOUD BALI et MOHAMED CHAABOUNI de la totalité des 500 actions leur appartenant dans la société au profit de Monsieur **Aboud LAKEHAL**.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 74 Avenue Jean Jaurès, 69190 Saint-Fons au 254 Rue Vendôme, 69003 Lyon.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 4-Siège social**

Le siège social de la société est fixé **254 Rue Vendôme, 69003 Lyon**».

*Le reste de l'article est inchangé.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### TROISIEME RÉOLUTION

Monsieur MAHMOUD BALI, déclare démissionner pour des raisons personnelles de ses fonctions de Président, et ce, à compter de ce jour.

Monsieur **Aboud LAKEHAL**, demeurant 47 rue Professeur Calmette, 69600 Oullins, est nommée Président de la Société en remplacement de Monsieur MAHMOUD BALI, démissionnaire, à compter de la même date.

Monsieur **Aboud LAKEHAL**, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En conséquence, l'article 32 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 32 - NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les associés nomment en qualité de Président, pour une durée illimitée :

Monsieur **Aboud LAKEHAL**, demeurant 47 rue Professeur Calmette, 69600 Oullins,

Le Président ainsi nommé accepte le mandat qui lui est confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président ».

*Le reste de l'article est inchangé.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

<b>QUATRIEME RÉSOLUTION</b>
-----------------------------

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

<b>CLOTURE</b>
----------------

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

CA  
MB  
AL

**Monsieur MAHMOUD BALI,**  
*Démissionnaire*

*Démissionnaire*



**Monsieur MOHAMED CHAABOUNI,**



**Monsieur Aboud LAKEHAL**

*Bon pour acceptation des fonctions de président*

*Bon pour acceptation des fonctions de président*

